

Image not found or type unknown



Fractionner une part d'héritage, est-ce possible ?

Par **ganchiting**, le **18/04/2013** à **15:10**

Bonjour,

Mon père a deux enfants (dont un alcoolique) et un petit bas de laine. A son décès, il aimerait savoir s'il peut et comment il doit s'y prendre pour que l'enfant alcoolique ne puisse toucher l'argent de l'héritage que par fraction (un montant mensuel par exemple) plutôt que la totalité qui lui reviendra. Est-ce possible ?

Merci par avance de votre réponse.

Par **Helaury**, le **18/04/2013** à **18:22**

Voir [fiducide](#).